

PORTER A CONNAISSANCE

DDAES ICPE

**Site Auer
Commune de Nouméa**

2017 CAPSE 400-01 PAC Rev 1
Novembre 2020

Dossier au titre du code de l'Environnement de la province Sud



Titre : Porter à connaissance pour les installations ICPE du dock de stockage VEGA – Commune de Nouméa

Demandeur : VEGA

Destinataire(s) : DIMENC (1 exemplaire imprimé et 1 numérique)

Copie(s) : VEGA

Référence commande : Devis CAPSE NC 2019 J36 rev1

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires
Rev 1	Novembre 20	C. DELORME	E. SEGALA	C. DELORME	R. BABEY	Modification suite à la rencontre des pompiers de Nouméa et la DSCGR
Rev 0	Avril 20	C. DELORME	A. FEBVRE	C. DELORME	R. BABEY	Version initiale

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE rev 1
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES	3
AVANT PROPOS.....	4
PARTIE I : IDENTITE DU DEMANDEUR.....	5
1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR.....	6
2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE	6
PARTIE II : DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES ET DES MODALITES D'EXPLOITATION.....	7
1 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES.....	8
2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES	10
2.1 <i>Structure du bâtiment</i>	10
2.2 <i>Détection incendie</i>	15
2.3 <i>Organisation sécurité du site</i>	15
ANNEXES.....	17

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Situation Administrative - Ridet

Annexe 2 : Note technique détection précoce du système d'extinction automatique ESFR

Annexe 3 : Mail de CR de la réunion du 13 mai 2020 avec les pompiers de Nouméa et la DSCGR.

 <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

AVANT PROPOS

Plusieurs installations du site industriel VEGA sur le site Auer sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de la province Sud :

- Les installations de stockage de matières premières et de produits finis (soumise à autorisation simplifiée),
- Le dépôt de bobine de papier (soumis à déclaration),
- Le stockage de liquides inflammables (soumis à déclaration),
- La transformation de papier (soumis à déclaration),
- La fabrication de détergents et de savons (soumis à déclaration),
- La transformation de polymères plastiques (soumis à déclaration),

Suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation simplifiée, un arrêté d'autorisation d'exploitation a été publié le 14 janvier 2020 (Arrêté n°4005-2019/ARR/DIMENC du 24/12/2019 d'autorisation simplifiée à la société VEGA pour l'exploitation des entrepôts de stockage).

Cet arrêté porte sur ces installations existantes de production mais également sur le nouveau dock de stockage des matières premières, des produits semi-finis et finis du site industriel VEGA.

Le dock de stockage d'une surface de 7 993 m² est en cours de construction. La mise au point des marchés et le contexte économique associés obligent à rechercher des pistes d'économie indispensables pour le développement du projet et donc une modification des descriptions présentées dans le dossier d'autorisation simplifiée.

Ce présent document est un Porter A Connaissance (PAC) du dossier ICPE. Ce document présentera les différentes modifications apportées aux infrastructures et aux modalités d'exploitation du site.

Ce document comprend une demande dérogation et de modification de l'arrêté n°4005-2019/ARR/DIMENC. Les demandes de dérogations portent sur :

- L'acrotère de 1mètre dans le prolongement du mur CF 2h séparatif de la cellule principale des cellules secondaires, au droit du franchissement ;
- La bande de protection M0 de part et d'autre de l'acrotère sur une largeur de 5m.

Ces demandes de dérogation ont été présentées aux sapeurs-pompiers de Nouméa et à la DSCGR lors d'une réunion collégiale qui s'est tenue le 13 Mai 2020. Le compte-rendu de réunion est joint en **Annexe 3** du présent document.

		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

PARTIE I :

IDENTITE DU DEMANDEUR

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR

Raison sociale ou dénomination	VEGA
Forme juridique	Société par actions simplifiée – SAS
Adresse du siège social	50, rue Forest – Ducos BP 3266 – 98800 NOUMEA
Adresse de l'établissement principal	51, rue Auer – Ducos BP 3266 – 98800 NOUMEA
N° du registre du commerce	R.C.S NOUMEA 80 B 071 639 (80 B 71639)
RIDET	0 071 639.001

L'extrait ridet de la société VEGA est joint en **Annexe 1**.

2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

Nom, prénoms	<i>Monsieur BABEY Romain</i>
Nationalité	<i>Française</i>
Coordonnées	<i>☎ (+687) 26 67 00</i>
Qualité	<i>en tant que Gérant de Financière B, elle-même Présidente de VEGA</i>

		DOC – N°	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

PARTIE II :

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES

ET DES MODALITES D'EXPLOITATION

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

1 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Le classement ICPE n'a pas évolué depuis le dossier déposé en Novembre 2018. Voici le tableau récapitulatif du classement des installations classées du site dans la nomenclature des ICPE :

Tableau 1 : Régime de classement des rubriques

Activité	Nature, volume de l'activité et dock associé	Nomenclature		Régime de classement
		Rubrique	Seuil de classement	
Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des -)	Nouveau dock de stockage de 86 000 m ³ , dock 3 de 7 900 m ³ totalisant un volume de 93 900 m ³ .	1510	50 000m ³ > Volume > 300 000m ³	As
Bois, papiers, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de -)	Dock 6 = stockage de 100 palettes totalisant un volume de 1140 m ³	1530	1 000m ³ > Volume > 20 000m ³	D
Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de -)	Nouveau dock de stockage Capacité équivalente = 11 m ³	1432	5m3 < Ceq ≤ 100m3	D
Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de -)	Docks 1 &2 Capacité équivalente = 0,868 tonne	1433	1T < Ceq ≤ 10T	NC
Papier, carton (transformation du -)	Docks 5 & 6 9,5 tonnes/jour	2445	1 t > Capacité > 20 t	D
Imprimerie	Docks 1 & 2 & 5 38,4 kg/j d'encre consommée	2450	Capacité > 100 kg/j	NC
Détergents et savons (fabrication industrielle de - ou à base de -)	Dock 4 4,8 tonnes/jour	2630	1t/j > Capacité > 5t/j	D
Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de -)	Docks 1 & 2 3,8 tonnes/jour	2661	1T/j < C ≤ 10T/j	D
Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilés	Nouveau dock de stockage Dock 1 & 2 20 eqH	2753	50 eqH > C	NC
Réfrigération ou compression	Docks 1 & 2 Utilisation de fluides non frigorigènes	2920	Puissance > 10MW	NC

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

Atelier de charge d'accumulateurs	Nouveau dock de stockage Puissance = 30 kW	2925	Puissance > 20 kW	NC
-----------------------------------	---	------	-------------------	----

L'ensemble des installations VEGA dont le futur dock de stockage est donc soumis à Autorisation simplifiée.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS MODIFIEES

2.1 STRUCTURE DU BATIMENT

La société VEGA exploitera un dock de stockage d'une surface de 7 993 m², comprenant la distribution suivante :

- la cellule de stockage d'une surface de 6 200 m²,
- un atelier de charge de batterie d'une surface de 123 m²,
- un local de stockage des produits dangereux inflammables d'une surface de 202 m²,
- des locaux vestiaires sanitaires pour les employés comprenant des douches, WC et lavabos d'une surface de 21 m²,
- une zone déchets d'une surface de 97 m²,
- deux niveaux de stockage de produits d'une surface par niveau d'environ 1150 m²,
- des locaux techniques (ménage, informatique) et de circulations verticales d'environ 200m²,
- de parkings pour le personnel et les visiteurs entourant le bâtiment,
- à l'extérieur du bâtiment, d'une vingtaine de places de containers en attente de dépotage, stockés à une distance de 10 m du bâtiment.

Les dimensions de la cellule principale de stockage sont les suivantes : 120m * 47m. La hauteur maximale du bâtiment est de 12m35 et la hauteur maximale de stockage est de 10m70.

Pour rappel, les principales mesures permettant d'assurer la sécurité du site et de son activité sont les suivantes :

- implantation du bâtiment pour permettre de maintenir le flux thermique en cas de départ de feu à l'intérieur des limites de propriété (avec vérification par modélisation),
- accessibilité du site pour les secours par l'ensemble des façades,
- multiplications des points de mise en station des échelles sur trois façades du bâtiment,
- structure R60 (alors que demandé R15) et structures porteuses des planchers R120,
- mur séparatif CF 2h vertical et horizontale entre cellules toute hauteur jusqu'en sous-face de toiture,
- désenfumage à 2% avec écran de cantonnement tous les 1600 m²,

 <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

- système d'extinction automatique à eau **de type ESFR** (alors que demandé sprinkler conventionnel), permettant de détecter de manière précoce un départ d'incendie, de donner l'alarme et d'éteindre tout départ de feu,
- deux cuves d'eau permettant d'alimenter à la fois le système d'extinction automatique à eau et les poteaux incendie privés permettant d'assurer la défense incendie du site (palliant au défaut de défense incendie communal en inadéquation par rapport au zonage du type de d'aménagement souhaité par le territoire),
- une dotation en RIA et extincteurs en nombre suffisants et positionnés judicieusement pour permettre une première intervention du personnel,
- un bassin de récupération des eaux d'extinction,
- une installation de protection foudre adaptée au risque présent,
- installation clôturée et vidéosurveillée pour limiter les risques de malveillance (non demandé réglementairement),
- installation sous télésurveillance h24 et 7j/7 permettant une intervention au plus tôt pour la levée de doute et les premières interventions (non demandé réglementairement).

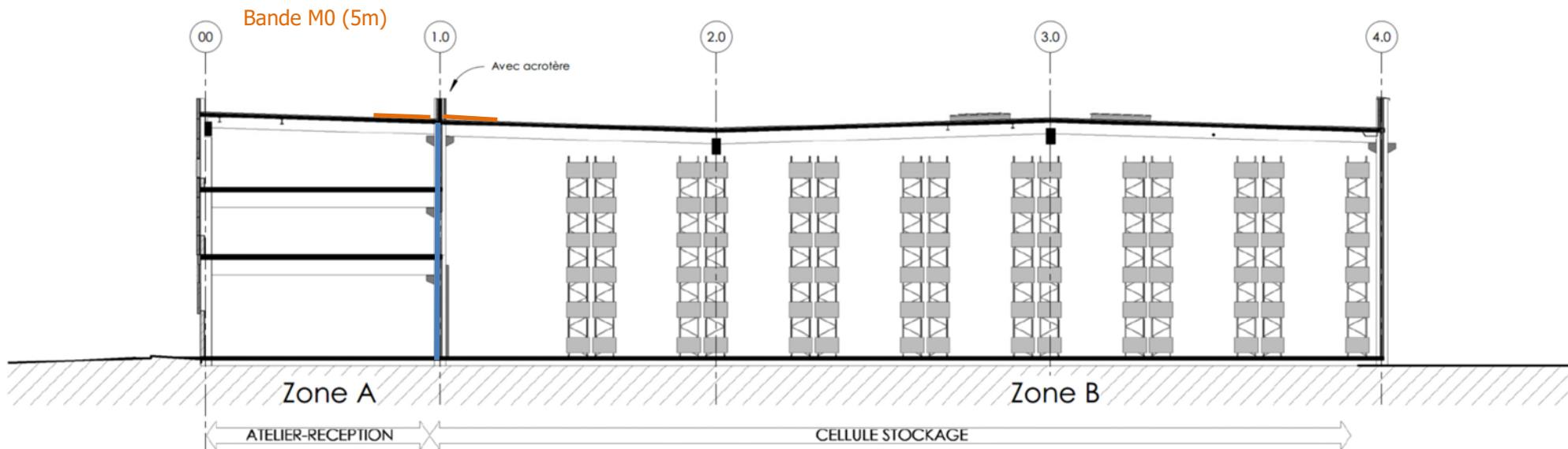
Du fait des hauteurs de stockage et de la taille de la cellule principale, réglementairement, l'exploitant doit un système d'extinction automatique d'incendie adapté à la nature des produits stockés. Ce système doit permettre d'assurer les actions suivantes :

- Déceler un départ de feu,
- Transmettre une alarme,
- Contenir un départ de feu.

Pour rappel, l'exploitant a fait le choix de mettre en œuvre une solution plus efficace pour l'ensemble du site, à savoir un système d'extinction automatique type ESFR (Early Suppression Fast Response) permettant une réponse rapide à un début d'incendie en terme de détection et d'éteindre un incendie.

Dans la version initiale du dossier, la cellule principale de stockage est isolée des cellules secondaires de stockage de produits présentes aux étages par un mur séparatif CF 2h comprenant un dépassement d'1m en toiture au droit du franchissement, appelé acrotère, et une bande de protection M0 sur 5m de part et d'autre du mur séparatif pour éviter la propagation du feu d'une cellule à l'autre. Ces éléments sont identifiés sur la coupe suivante.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - N°	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
	Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa



Mur Séparatif CF 2h entre la cellule principale de stockage et
 les cellules secondaires de stockage

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

Le projet initial comportant l'acrotère et la bande de protection M0, suite au DCE et au moment de la signature des marchés a généré plusieurs contraintes techniques et financières :

-la gestion des eaux pluviales initialement chiffrée (et validé par VEGA) selon un système siphoïde n'a pas été validé ni par le fournisseur européen de la solution, ni par le bureau de contrôle. La conséquence pour VEGA a été de devoir supporter des travaux supplémentaires type tranchées VRD, regards borgnes avec des fouilles de terrassement non prévues à l'origine du projet. Ces travaux supplémentaires n'ont pas été budgétés dans le projet initial.

-le positionnement des descentes EP le long des poteaux a nécessité à l'entreprise de sprinklage de reprendre tous ces plans alors que les études étaient validées et la fabrication à 80% réalisée.

-la bande M0 a imposé une plus-value non chiffrée initialement et que l'entreprise de couverture a refusé d'assumer et a souhaité le mettre à charge de VEGA.

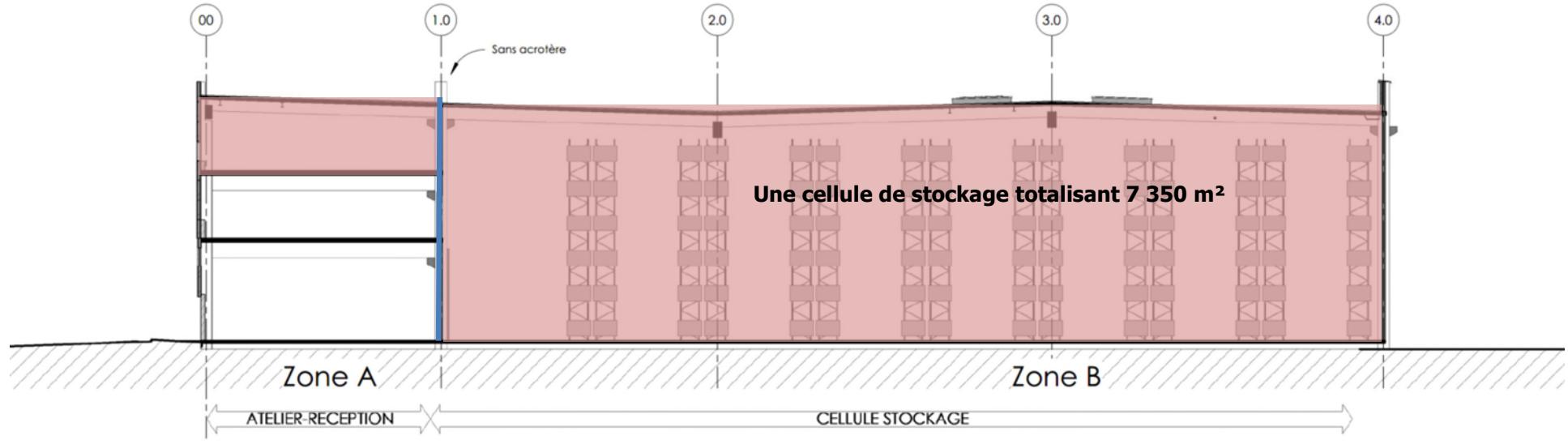
Ces trois points impliquent des contraintes techniques importantes sur la construction du bâtiment mais surtout ont pour conséquence une augmentation imprévue du coût de construction aux alentours de 20M XPF.

La solution proposée, après concertation de la DSCGR et des pompiers de Nouméa, pour répondre à ces problématiques techniques et financières est la suivante : augmentation de la taille de la cellule de stockage en raccrochant la cellule secondaire du deuxième étage à la cellule principale de stockage, totalisant de ce fait une surface de stockage de 6 200 m² + 1 150 m² soit 7 350 m². Toutefois, le mur séparatif CF 2h entre ces deux cellules serait maintenu pour améliorer le niveau de sécurité de l'ensemble de la cellule et maintenir le désenfumage identique au projet initial.

Le principe est de considérer un seul volume représenté en rouge ci-dessous comme une seule cellule de stockage permettant de supprimer les contraintes d'acrotère et la bande de protection M0 de part et d'autre de l'acrotère et donc de revenir à un système de gestion des eaux pluviales plus conventionnel.

Pour rappel, l'arrêté métropolitain applicable à la rubrique 1510 du 11/04/2017 fait référence à des cellules de stockage de 12 000m² sans compartimentage intermédiaire.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC - Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
	Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa



 <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>		DOC – N°	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

Cette solution permet de ne pas modifier le besoin en eau du site et par conséquent le volume de récupération des eaux d'extinction nécessaire.

Mesures mitigatoires

Le maintien du compartimentage entre la cellule principale et la cellule secondaire permet de limiter la propagation du feu d'une cellule à l'autre. Les autres mesures mitigatoires mises en place par l'exploitant, à savoir, le renforcement du système d'extinction pour éteindre et non contenir, de la défense incendie, de la stabilité de la structure, des accès pour les secours, la surveillance accrue du site, permettent de réduire la probabilité et la gravité d'un potentiel départ de feu dans un projet restant tout de même viable d'un point de vue technique et financier.

Enfin, les mesures d'organisation sécurité listées ci-dessous, discutées avec la DSCGR et les pompiers de Nouméa (CR de réunion en **Annexe 3**), permettront d'assurer une certaine prévention du site en terme de départ de feu du à des origines de stockage, d'installations électriques, de travaux par points chauds ou de risque de malveillance.

2.2 DETECTION INCENDIE

La délibération n°251-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} juin 2011 relative à la rubrique 1510 demande la mise en place d'une détection incendie dans les cellules de stockage de matières combustibles, les locaux techniques et les bureaux, avec transmission, en tout temps, de l'alarme à l'exploitant. Cette détection actionne une alarme perceptible en tout point du bâtiment et le compartimentage de la ou les cellules sinistrées. Cette détection peut être assurée par le système d'extinction automatique, sous une détection précoce, à l'appui d'une note technique permettant de le justifier.

L'exploitant a fait le choix de privilégier le type de système d'extinction le plus efficace par rapport à la nature des produits stockés, à savoir un système d'extinction automatique de type ESFR comprenant une détection précoce. La note technique de la société en charge de définir le système est jointe en **Annexe 2** du présent document.

2.3 ORGANISATION SECURITE DU SITE

Un contrôle annuel du stockage de la cellule principale sera réalisé par l'exploitant comprenant la typologie du stockage, la compatibilité des éléments stockés entre eux et le respect des conditions de stockage pour s'assurer de l'efficacité de la protection incendie en présence.

 <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
	TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa	

Les travaux par points chauds dans l'enceinte de l'installation seront régis à l'établissement de permis de feu, avec la mise en place d'une surveillance par ronde à t+2h post-travaux pour éviter tout départ de feu latent.

Les installations électriques seront contrôlées annuellement par thermographie infra-rouge pour éviter tout départ de feu et déceler tous les points chauds sur les installations électriques.

La lutte contre la malveillance sera assurée par l'installation d'une clôture de 2m de haut minimum pour limiter l'accès à toute personne étrangère, sur les zones non protégées par la topographie naturelle du site.

		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

ANNEXES

Annexe 1 : Situation Administrative - Ridet

Annexe 2 : Note technique détection précoce du système d'extinction automatique ESFR

Annexe 3 : Mail de CR de la réunion du 13 mai 2020 avec les pompiers de Nouméa et la DSCGR.

		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

ANNEXE 1 : Ridet

SITUATION AU RIDET

Le 26 avril 2020

VEGA

BP 3266
98846 NEA CEDEX

Situation de l'entreprise

Numéro RID **0 071 639**
Désignation **VEGA**

Inscrite depuis le mardi 31 juillet 1984

Sigle, Nom commercial **VEGA**

Forme juridique **SAS**

Situation de l'établissement

Numéro RIDET **0 071 639.001**

Enseigne

Adresse **50 RUE FERNAND FOREST
ZONE IND. DUCOS
NOUMEA**

Activité principale exercée (APE) **FABRICATION DE DETERGENTS**

Code APE* **20.41Z** *Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*

Activités secondaires éventuelles

FABRICATION DE FLACONS ET DE SACS PLASTIQUES

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

ANNEXE 2 : Note technique détection précoce du système d'extinction automatique ESFR

VEGA

A l'attention de Monsieur BABEY

Nantes, le 27 mars 2020

Monsieur,

Pour faire suite à nos différents échanges, nous vous confirmons que le rôle d'une installation sprinkler est conçue pour :

- Déceler un départ de feu (donc le détecter),
- Donner une alarme (objectif de la demande de détection),
- Eteindre ou contenir un départ de feu.

Le type de sprinkler qui sera installé dans la cellule principale du dock est un sprinkler ESFR (Early Suppression Fast Response). Un ESFR est un détecteur thermique à réponse rapide. Cette installation est assimilée à une détection thermique rapide, par les autorités en France métropolitaine.

En l'état ce type d'installation répond aux demandes de l'article 12 de l'arrêté du 11 avril 2017, relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de toute notre considération.

Jean-François SARRAZIN
Directeur Régional
Téléphone : 02 40 20 51 90
Mobile : 06 95 66 65 27
E-mail : ifsarrazin@alteos.fr

		DOC – Nº	2017 CAPSE 400 01 PAC ICPE
		TYPE	Porter à Connaissance
Titre	PAC ICPE – Dock de stockage VEGA Auer - Nouméa		

ANNEXE 3 : Mail de CR de la réunion du 13 mai 2020 avec les pompiers de Nouméa et la DSCGR

Catherine DELORME

De: Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc> de la part de Catherine DELORME
Envoyé: mardi 24 novembre 2020 21:01
À: Catherine DELORME
Objet: TR: Réunion de travail Projets VEGA

De : DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>

Envoyé : vendredi 15 mai 2020 12:05

À : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Cc : Antoine FEBVRE <antoine.febvre@capse.nc>; Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>; Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>; GUYONNET claude <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>

Objet : RE: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour,

Je confirme les points convenus ensemble.

Merci.

Cordialement.

 VILLE DE NOUMÉA  Corps des sapeurs-pompiers de Nouméa	<p>Capitaine Patrick DELWICHE</p> <p>Chef du Service de la Prévision, Prévention et Opération de secours</p> <p>Tél. : 24 38 18 – Fax : 26 36 69</p> <p>51 rue Georges Clémenceau Centre-Ville BP K1 – 98849 Nouméa Cedex</p>
---	---

De : Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>

Envoyé : vendredi 15 mai 2020 11:54

À : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Cc : DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>; Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>; GUYONNET claude <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>; Antoine FEBVRE <antoine.febvre@capse.nc>

Objet : Re: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour Catherine,

c'est bon pour le SPRTN (Manon et moi).

En ce qui concerne l'IRD, et le projet Tsucal, c'est toujours en cours avec le "retard covid"...

Mais aussi malheureusement à notre connaissance des pertes informatiques conséquentes qui retardent l'avancée du dossier chez l'IRD...

Bien à toi.

Yannick



De : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Envoyé : vendredi 15 mai 2020 11:41

À : Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>; DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>;

Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>; GUYONNET claude <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>

Cc : Antoine FEBVRE <antoine.febvre@capse.nc>

Objet : RE: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour à tous,

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu de retour sur le CR transmis. Merci de nous faire un retour sur le CR.

Bonne réception,

Catherine

De : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Envoyé : mercredi 13 mai 2020 16:22

À : 'Yannick KERVOELEN' <yannick.kervoelen@gouv.nc>; 'DELWICHE patrick' <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>;

'Manon BRASSEUR' <manon.brasseur@gouv.nc>; 'GUYONNET claude' <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>

Cc : 'Antoine FEBVRE' <antoine.febvre@capse.nc>

Objet : RE: Réunion de travail Projets VEGA

Importance : Haute

Bonjour à tous,

Suite à la réunion de ce jour, voici les points convenus :

-VEGA : concernant la demande de dérogation pour l'acrotère et la bande M0 de part et d'autre du mur CF 2h, les mesures de dérogation identifiées sont axées sur la prévention :

*un contrôle annuel du stockage de la cellule principale : typologie du stockage, compatibilité entre stockage,

*pour la gestion des travaux par points chauds, imposition du permis de feu avec ronde (T+2h post travaux),

*un contrôle annuel des installations électriques par thermographie infra-rouge,

*la malveillance est assurée par une clôture de 2m de haut minimum.

Merci de confirmer ces points par retour de mail ou de transmettre vos commentaires si nécessaire.

Merci pour votre présence à cette réunion technique. Comme évoqué, nous ne manquerons pas de vous solliciter pour d'autres projets avec avis avant dépôt officiel en instruction.

Bonne réception,

Catherine

De : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Envoyé : mardi 12 mai 2020 15:50

À : 'Yannick KERVOELEN' <yannick.kervoelen@gouv.nc>; 'DELWICHE patrick' <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>;

Cc : 'GUYONNET claude' <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>; 'Manon BRASSEUR' <manon.brasseur@gouv.nc>;

Antoine FEBVRE <antoine.febvre@capse.nc>

Objet : RE: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour à tous,

Pour rappel, réunion demain 13h30 chez CAPSE pour discuter des sujets suivants : VEGA.
Je vous mets en pj le plan d'accès à CAPSE à Ducos au 2^{ème} étage.

Bonne réception,

Catherine

De : Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>

Envoyé : mercredi 6 mai 2020 10:07

À : DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>

Cc : GUYONNET claude <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>; Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>;

Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>; antoine.febvre@capse.nc

Objet : Re: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour Patrick,

dans ce cas je te propose de déplacer le créneau à 13h30 chez Capse à Ducos.

Je laisse Catherine nous envoyer le plan d'accès.

Bien à vous.

Yannick



Le mer. 6 mai 2020 à 08:58, DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc> a écrit :

Bonjour Yannick,

Je serai pris dans la matinée du 13 mai 2020. J'ai un créneau en début d'après-midi, à partir de 13h30.

Au pire, Claude pourra certainement s'y rendre et représenter la DSIS Nouméa.

A+





Corps des sapeurs-pompiers de Nouméa

**Chef du Service de la Prévision,
Prévention et Opération de secours**

Tél. : 24 38 18 – Fax : 26 36 69

**51 rue Georges Clémenceau
Centre-Ville
BP K1 – 98849 Nouméa Cedex**

De : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Envoyé : mardi 5 mai 2020 15:48

À : Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>

Cc : DELWICHE patrick <patrick.delwiche@ville-noumea.nc>; GUYONNET claude <claude.guyonnet@ville-noumea.nc>; Antoine FEBVRE <antoine.febvre@capse.nc>; Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>

Objet : RE: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour Yannick,

Ok pour CAPSE pour le mercredi 13 mai à 8h si les pompiers de Nouméa sont également disponibles pour discuter de ces différents sujets.

Pour le lieu, soit chez CAPSE à Ducos ou chez l'un d'entre vous ?

Merci par avance pour le retour des pompiers pour la confirmation de la date et de l'heure (Claude, Patrick ?).

Catherine

De : Yannick KERVOELEN <yannick.kervoelen@gouv.nc>

Envoyé : jeudi 30 avril 2020 16:13

À : Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc>

Cc : patrick.delwiche@ville-noumea.nc; claude.guyonnet@ville-noumea.nc; Antoine FEBVRE

<antoine.febvre@capse.nc>; Manon BRASSEUR <manon.brasseur@gouv.nc>

Objet : Re: Réunion de travail Projets VEGA

Bonjour Catherine,

je te propose le mercredi 13 mai à 08h00. Où aura-t-elle lieu ?

Je serais accompagné de Manon Brasseur, le chef de bureau planification/prévision.

Merci d'avance et bon weekend.

Yannick



Le jeu. 30 avr. 2020 à 11:30, Catherine DELORME <catherine.delorme@capse.nc> a écrit :

Bonjour à tous,

Suite à la discussion ce jour avec Claude, nous vous proposons une réunion pour discuter des projets suivants dans le cadre de vos consultations respectives PC et ICPE : Vega.

Dates de réunion proposées :

-Mardi 12 mai à 8h ou 10h

-Mercredi 13 mai à 8h.

Je vous joins pour information si vous n'avez pas été destinataire le PAC Vega.

Merci pour votre retour concernant les dates de réunion.

Bonne réception,

Catherine

CAPSE NC poursuit ses activités par télétravail pendant cette période de crise sanitaire Covid-19.

Catherine DELORME

Co-gérante – Consultante Environnement /Sécurité



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT - CAPSE - Nouvelle Calédonie

Management Sécurité Environnement - Prévention des Risques Industriels - Génie Côtier et Océanique

Centre agréé CNPP - Zone Pacifique - www.capse.nc - www.cnpp.com

3 rue Dolbeau - 2^{ème} étage - ZI Ducos - BP 12377 - 98802 Nouméa Cédex

Tél : (00 687) 25 30 20 Mobile : (00 687) 79 97 19 Fax : (00 687) 28 29 10 Email : catherine.delorme@capse.nc

